



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE, CONFORMÉMENT À LA LOI, LE :

MERCREDI 22 NOVEMBRE 2022, À 16:30 HEURES

À L'ÉDIFICE CENTRE MUNICIPAL LOUIS-ARMAND-SAVARIA, SITUÉ AU 1580, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL À SAINTE-JULIE, PROVINCE DE QUÉBEC

Étaient présents :

Monsieur Martin Dulac	Président et Délégué de la Municipalité de McMasterville
Madame Maud Allaire	Vice-Présidente et Déléguée de la Ville de Contrecoeur
Monsieur Daniel Plouffe	Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée
Monsieur Patrick Marquès	Délégué de la Ville de Carignan
Madame Alexandra Labbé	Déléguée de la Ville de Chambly
Monsieur Marc-André Guertin	Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Madame Mélanie Villeneuve	Déléguée de la Ville d'Otterburn Park
Monsieur Bruno Gattuso	Délégué substitut de la Ville de Richelieu
Monsieur Stéphane Williams	Délégué de la Municipalité de Saint-Amable
Monsieur Yves Lessard	Délégué de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Madame Marilyn Nadeau	Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
Monsieur Mario Lemay	Délégué de la Ville de Sainte-Julie
Monsieur Sylvain Casavant	Délégué de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
Madame Brigitte Collin	Déléguée substitut de la Ville de Varennes
Monsieur Alexandre Bélisle	Délégué de la Municipalité de Verchères

Formant le quorum requis sous la présidence de Monsieur Martin Dulac.

Étaient également présents :

Monsieur Marco Carrier	Directeur de Police
Madame Chantal Lemieux	Secrétaire-Trésorière par intérim
Madame Danielle Simard	Greffière-adjointe par intérim

Était absente :

Madame Nadine Viau	Déléguée de la Ville de Beloeil
--------------------	---------------------------------

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 octobre 2022;
4. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors des séances tenues les :



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

- 4.1 12 octobre 2022
- 4.2 25 octobre 2022

5. Ressources humaines – Résolutions;

- 5.1 Ratification d'embauches
- 5.2 Modification de l'organigramme – Employés civils
- 5.3 Modification de l'organigramme – Personnel policier

6. Administration et finances – Résolutions;

- 6.1 Renouvellement du contrat d'assurance de dommages avec la Mutuelle des municipalités du Québec – FQM assurances
- 6.2 Octroi de contrat 2023-R-005 pour l'achat de bottes et chaussures pour l'année 2023
- 6.3 Adoption de la liste des comptes à payer

7. Avis de motion – Projets de règlements;

- 7.1 Règlement 43 augmentant le fonds de roulement de 3 500 000 \$ à 4 000 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 500 000 \$ provenant de l'excédent accumulé non affecté de fonctionnement / Avis de motion et dépôt de projet

8. Dépôt de documents;

- 8.1 Correspondance
- 8.2 Tableau des mouvements de personnel
- 8.3 Tableau des effectifs
- 8.4 Approbation du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2023
- 8.5 Séances du Conseil d'Administration de septembre et novembre 2023
- 8.6 Étude organisationnelle

9. Nomination des membres du Comité Exécutif;

- 9.1 Confirmation de la nomination des deux (2) préfets (CA-05-177)
- 9.2 Nomination de trois (3) membres parmi les délégués de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu, de Richelieu et de St-Mathias
- 9.3 Nomination de deux (2) membres parmi les délégués de la M.R.C. de Marguerite d'Youville
- 9.4 Confirmation de l'alternance entre M.R.C. pour la nomination du Président (CA-05-177)
- 9.5 Nomination d'un Président
- 9.6 Nomination d'un Vice-Président

10. Varia;

11. Période de questions;

12. Clôture de la séance.

POINT 1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le Président déclare la séance ouverte. Il est 16:30 heures.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CA-22-2469

POINT 2
RÉSOLUTION
Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe
APPUYÉ PAR Madame Alexandra Labbé

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-22-2470

POINT 3
RÉSOLUTION
Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 octobre 2022

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 octobre 2022;

ATTENDU l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 201 du Code Municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ PAR Madame Maud Allaire

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 octobre 2022 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-22-2471

POINT 4
RÉSOLUTION
Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors des séances tenues les 12 et 25 octobre 2022

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux des réunions du Comité Exécutif des 12 et 25 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alexandra Labbé
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Lessard

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'Administration :

- prenne acte des procès-verbaux du Comité Exécutif des 12 et 25 octobre 2022;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors des réunions des 12 et 25 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5 **RESSOURCES HUMAINES – RÉOLUTIONS**

CA-22-2472

POINT 5.1 **RÉSOLUTION** **Ratification d'embauches**

ATTENDU la résolution CA-22-2376 adoptée le 23 février 2022 déléguant le pouvoir d'embauche d'employés syndiqués;

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher des préposés aux communications surnuméraires;

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher des policiers temporaires;

ATTENDU que le comité de sélection, pour les postes de préposés aux communications surnuméraires, a retenu les candidatures de :

- Anthony Bourgault
- Anthony Dumont
- Megan Lévesque

ATTENDU que le comité de sélection, pour les postes de policiers temporaires, a retenu les candidatures de :

- Martin Durand
- Kevin Germain
- Samuel Girard
- Mathew Sauvé
- Tristan Green
- Frédérick Tardif
- Annick Hébert
- Jeffrey Savard
- Ian Witty
- Gabriel Farré
- Gabrielle Dupuis
- Annie Cloutier
- Kévin Ladouceur
- Anthony Marsillo

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ PAR Madame Brigitte Collin

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER l'embauche des personnes suivantes, à compter du 15 novembre 2022, à titre de préposés aux communications surnuméraires de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Anthony Bourgault
- Anthony Dumont



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

- Megan Lévesque

DE RATIFIER l'embauche des personnes suivantes, à compter du 16 novembre 2022, à titre de policiers temporaires de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Martin Durand
- Kevin Germain
- Samuel Girard
- Mathew Sauvé
- Tristan Green
- Frédérick Tardif
- Annick Hébert
- Jeffrey Savard
- Ian Witty
- Gabriel Farré
- Gabrielle Dupuis
- Annie Cloutier
- Kévin Ladouceur
- Anthony Marsillo

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-22-2473

POINT 5.2

RÉSOLUTION

Modification de l'organigramme – Employés civils

ATTENDU la signature de la convention collective des employés de bureau et des préposés aux communications;

ATTENDU que suite à cette signature, quatre (4) nouveaux postes de préposés aux communications auxiliaires ont été ajoutés à la structure du Centre d'appels d'urgence;

ATTENDU le rapport de Madame Marie-Ève Mazza, directrice des ressources humaines;

ATTENDU le nouvel organigramme soumis séance tenante aux membres du Conseil d'Administration;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

ET RÉSOLU :

DE DÉCLARER que l'organigramme déposé ce jour, décrivant les modifications proposées constitue l'organigramme de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

DE DÉCLARER que les titres et fonctions des personnes occupant ces postes sont ceux y indiqués;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



No de résolution
ou annotation

CA-22-2474

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 5.3

RÉSOLUTION

Modification de l'organigramme – Personnel policier

ATTENDU la signature de la lettre d'entente des mesures transitoires de la nouvelle convention collective des policiers et des policières;

ATTENDU que suite à cette signature, un (1) nouveau poste de sergent administratif a été ajouté à la structure de la division de la gendarmerie;

ATTENDU le rapport de Madame Marie-Ève Mazza, directrice des ressources humaines;

ATTENDU le nouvel organigramme soumis séance tenante aux membres du Conseil d'Administration;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU :

DE DÉCLARER que l'organigramme déposé ce jour, décrivant les modifications proposées constitue l'organigramme de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

DE DÉCLARER que le titre et fonction de la personne occupant ce poste sont ceux y indiqués;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6

ADMINISTRATION ET FINANCES – RÉSOLUTIONS

POINT 6.1

RÉSOLUTION

Renouvellement du contrat d'assurance de dommages avec la Mutuelle des municipalités du Québec – FQM assurances

ATTENDU que les assurances de dommages et responsabilité municipale viennent à échéance le 31 décembre 2022;

ATTENDU que la Régie est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec;

ATTENDU que la Mutuelle a fait parvenir à la Régie la facture pour le renouvellement des assurances générales pour la période du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2023 auprès de FQM assurances inc. représentant dûment autorisé, pour un montant de 299 933.12 \$, incluant la taxe applicable;

ATTENDU que les primes d'assurance des assureurs privés connaissent présentement d'importantes augmentations s'expliquant notamment par les effets des bouleversements climatiques des dernières années ainsi que l'incertitude économique provoquée par la pandémie mondiale;

ATTENDU le dépôt du nouveau contrat proposé, lequel prévoit une augmentation de 12,97 %;

CA-22-2475



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement d'une somme de 299 933,12 \$ à l'entreprise FQM Assurances inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-22-2476

POINT 6.2 RÉSOLUTION

Octroi de contrat 2023-R-005 pour l'achat de bottes et chaussures pour l'année 2023

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent doit faire l'achat, pour l'année 2023, de bottes et de chaussures pour les policiers;

ATTENDU que la Régie a procédé, à une demande de prix, auprès de quatre (4) entreprises à savoir :

- Imrico-Préfair (Beloeil, Québec);
- Centre du travailleur FH (Sainte-Julie, Québec);
- Chaussures 22 (Saint-Hubert, Québec);
- Uniform Works (Darmouth, Nouvelle-Écosse).

ATTENDU que la demande de prix a été divisée en dix (10) items, en fonction des différents achats qui doivent être effectués;

ATTENDU que trois (3) propositions conformes aux exigences demandées ont été reçues pour les items 1, 5, 8, 9 et 10;

ATTENDU que deux (2) propositions conformes aux exigences demandées ont été reçues pour les items 2, 3, 4, 6 et 7;

ATTENDU qu'une seule proposition conforme aux exigences demandées a été reçue pour les items 7, 9 et 10;

ATTENDU que lesdites propositions étaient conformes aux exigences demandées;

ATTENDU le tableau préparé par Madame Nancy Prévost, Acheteur, dressant la comparaison des prix soumis pour chacun des items distinctivement;

ATTENDU le rapport de Madame Prévost faisant état que l'entreprise « Imrico-Préfair » est la plus basse proposition pour tous les items;

ATTENDU que la dépense correspondant à la plus basse proposition pour les bottes et chaussure (items 1 à 10) est de 53 285,04 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que ces dépenses sont conformes au cadre budgétaire établi pour 2023 plus particulièrement au poste financier numéro 02-210-94-651;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maud Allaire
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise « *Imrico-Préfair* » le contrat pour l'achat de bottes et chaussures pour un prix de 53 285,04 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Secrétaire-Trésorière par intérim à effectuer lesdits achats et à signer tous les documents pertinents à ces transactions;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-22-2477

POINT 6.3

RÉSOLUTION

Adoption de la liste des comptes à payer

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 6.3 a) et b);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Lessard

ET RÉSOLU :

QUE les comptes à payer, pour un total de 1 631 161,66 \$ soient acceptés et que la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Secrétaire-Trésorière par intérim, soit autorisée à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 7

AVIS DE MOTION – PROJETS DE RÈGLEMENTS

CA-22-2478

POINT 7.1

RÉSOLUTION

Règlement 43 augmentant le fonds de roulement de 3 500 000 \$ à 4 000 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 500 000 \$ provenant de l'excédent accumulé non affecté de fonctionnement / Avis de motion et dépôt de projet

Je, Monsieur Mario Lemay, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée du Conseil d'Administration de la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent sera présenté, pour adoption, un règlement intitulé « Règlement 43 augmentant le fonds de roulement de 3 500 000 \$ à 4 000 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 500 000 \$ provenant de l'excédent accumulé non affecté de fonctionnement ».



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

Une copie du projet de règlement étant dès à présent remise à tous les membres du Conseil d'Administration, dispense de lecture est également demandée lors de l'adoption de ce règlement.

POINT 8 **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

POINT 8.1 **CORRESPONDANCE**

I. Soumise au Comité Exécutif du 9 novembre 2022 :

- a) 27 octobre 2022 Ville de Richelieu
▶ *Monsieur Martin Dulac,*
président
Régie intermunicipale de police
Richelieu-Saint-Laurent
Re : Demandes de la part des
villes de Richelieu et Saint-
Mathias-sur-Richelieu relatives à
la prochaine entente avec la Régie
de police

II. Soumise au Conseil d'Administration du 22 novembre 2022 :

- b) 18 novembre 2022 Monsieur Martin Dulac, président
Régie intermunicipale de police
Richelieu-Saint-Laurent
▶ *Monsieur Claude Gauthier,*
maire de la Ville de Richelieu et
Monsieur Sylvain Casavant,
maire de la Municipalité de
Saint-Mathias-sur-Richelieu
Re : Réponse à la
correspondance en date du
27 octobre 2022
- c) 10 novembre 2022 Madame Carole Dulude, Directrice
générale
Municipalité de Verchères
▶ *Madame la ministre Andrée*
Lafort
Ministère des Affaires
municipales et de l'Habitation
Re : Budget 2023 de la Régie et
quote-part supplémentaire 2022 -
Verchères

POINT 8.2 **TABLEAU DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL**

Il est procédé au dépôt du tableau des mouvements de personnel.

POINT 8.3 **TABLEAU DES EFFECTIFS**

Il est procédé au dépôt du tableau des effectifs.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CA-22-2479

POINT 8.4

RÉSOLUTION

Approbation du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2023

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams
APPUYÉ PAR Madame Alexandra Labbé

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER le calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2023, copie dudit calendrier demeurant annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'EN AUTORISER la publication conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-22-2480

POINT 8.5

RÉSOLUTION

Séances du Conseil d'Administration de septembre et novembre 2023

ATTENDU que la séance du Conseil d'Administration de « *septembre* » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent devrait se tenir le mercredi, 27 septembre 2023 à 16 :30 heures;

ATTENDU que plusieurs Élus seront à l'extérieur à cette même date pour assister aux assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités;

ATTENDU que la séance du Conseil d'Administration de « *novembre* » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent devrait se tenir le mercredi, 22 novembre 2023 à 16 :30 heures;

ATTENDU que des réunions des MRC se tiendront à la même date;

ATTENDU la volonté des membres du Conseil d'Administration de la Régie de modifier la tenue de ces deux assemblées;

ATTENDU que l'article 2, du Chapitre I, du Règlement numéro 2 de la Régie, intitulé « *Règlement de Régie Interne* » prévoit que l'assemblée régulière peut être déplacée par résolution;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

DE MODIFIER la date de la tenue de la séance du Conseil d'Administration devant avoir lieu le mercredi, 27 septembre 2023;

DE DEVANCER au mardi, 26 septembre 2023 à 16 :30 heures la séance du mois de septembre 2023 du Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

DE MODIFIER la date de la tenue de la séance du Conseil d'Administration devant avoir lieu le mercredi, 22 novembre 2023;

DE DEVANCER au mardi, 21 novembre 2023 à 16 :30 heures la séance du mois de novembre 2023 du Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 8.6 **ÉTUDE ORGANISATIONNELLE**

Il est procédé au dépôt de l'étude organisationnelle intitulée « Mandat d'analyse du service de police et élaboration du cadre financier de dix ans », préparée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, en date du 3 octobre 2022.

POINT 9 **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF**

POINT 9.1 **CONFIRMATION DE LA NOMINATION DES DEUX (2) PRÉFETS** **(CA-05-177)**

La Secrétaire-Trésorière par intérim rappelle aux membres du Conseil d'Administration la résolution numéro CA-05-177 à l'effet que les préfets des MRC Vallée du Richelieu et Lajemmerais sont d'office membres du Comité Exécutif.

Martin Damphousse et Marilyn Nadeau siégeront donc pour un mandat d'un (1) an au Comité Exécutif de la Régie.

POINT 9.2. **RÉSOLUTION** **Nomination de trois (3) membres parmi les délégués de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu, de Richelieu et de Saint-Mathias**

Madame Marilyn Nadeau propose la candidature de :

- Martin Dulac;
- Yves Lessard;
- Patrick Marquès;

Monsieur Marc-André Guertin appuie la proposition.

Les personnes proposées acceptent d'occuper les postes pour lesquels elles ont été présentées.

Martin Dulac, Yves Lessard et Patrick Marquès sont donc unanimement nommés membres du Comité Exécutif de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent pour une durée d'une (1) année.

CA-22-2481



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CA-22-2482

POINT 9.3

RÉSOLUTION

Nomination de deux (2) membres parmi les délégués de la M.R.C. de Marguerite-D'Youville

Monsieur Stéphane Williams propose la candidature de :

- Maud Allaire;
- Mario Lemay;

Monsieur Daniel Plouffe appuie la proposition.

Les personnes proposées acceptent d'occuper les postes pour lesquels elles ont été présentées.

Maud Allaire et Mario Lemay sont donc unanimement nommés comme membres du Comité Exécutif de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent pour une durée d'une (1) année.

POINT 9.4

CONFIRMATION DE L'ALTERNANCE ENTRE M.R.C. POUR LA NOMINATION DU PRÉSIDENT (CA-05-177)

La Secrétaire-Trésorière par intérim rappelle aux membres du Conseil d'Administration les termes de la résolution CA-05-177 instaurant un principe d'alternance entre les M.R.C. de Marguerite d'Youville et de la Vallée du Richelieu pour la désignation du Président et du Vice-Président de la Régie.

CA-22-2483

POINT 9.5

RÉSOLUTION

Nomination d'un Président

Monsieur Mario Lemay propose la candidature de :

- Maud Allaire

Monsieur Yves Lessard appuie la proposition.

La personne proposée accepte d'occuper le poste pour lequel elle a été présentée.

Maud Allaire est donc unanimement nommée comme Présidente du Comité Exécutif de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent pour une durée d'une (1) année.

CA-22-2484

POINT 9.6

RÉSOLUTION

Nomination d'un Vice-Président

Madame Alexandra Labbé propose la candidature de :

- Martin Dulac;

Madame Marilyn Nadeau appuie la proposition.

La personne proposée accepte d'occuper le poste pour lequel elle a été présentée.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

Martin Dulac est donc unanimement nommé comme Vice-Président du Comité Exécutif de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent pour une durée d'une (1) année.

POINT 10 **VARIA**

Point d'information : M. le délégué Normand Teasdale s'interroge sur la lettre reçue de l'organisme « Entraide pour hommes » dans sa municipalité. Mme la déléguée Maud Allaire l'informe que les demandes de cet organisme qui ont été adressées à toutes les municipalités de la Régie seront référées au « FONDS RÉGION ET RURALITÉ, volet 1 » des deux MRC, et y seront analysées.

POINT 11 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

POINT 12 **RÉSOLUTION** Clôture de la réunion

CA-22-2485

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CHANTAL LEMIEUX
Secrétaire-Trésorière par intérim

MAUD ALLAIRE
Présidente